

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 5.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC, — 2 MARS 1871.

No. 38



La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR
A. FONTAINE.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
DEUX PIASTRES PAR AN,
inscrivant les profits d'usage.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Deux lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts.
et au-dessus 1ère insertion 50 cts.
et au-dessus 1ère insertion 50 cts.
et au-dessus 1ère insertion 50 cts.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE:
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption, Montcalm & Berrini.

OLIVIER & BABY.
AVOUCAS
dans les Rues St. Vaseur, et St. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et l'Assomption.
Joliette 1 Avril, 1866.

Trat. Elémentaire de Matière Médicale.

Sont prêts de se réimprimer au commencement du mois prochain, à l'Aube de l'Providence, en envoyant leur souscription ceux qui ne l'ont pas déjà acquittée. Inutile d'ajouter que la Maison ne pourra pas se charger des frais de port. Les Messieurs Prêtres souscripteurs dans l'Archid. de Québec, devront se le procurer en s'adressant à Monsieur Bolduc, à l'Archid. de Québec et ceux du Diocèse de Montréal pourront s'adresser au Révérend Monsieur Dufresne, de l'Évêché. Quant aux Messieurs Seculiers souscripteurs de Québec, ils pourront se le procurer chez Monsieur Crémazie, libraire du lieu.
Le prix du volume pour les non souscripteurs sera de \$5.00.

MACHINES A COUDRE
DE
WAZER—HAMILTON.

PREMIER PRIX—EXPOSITION DE 1870

M. E. Anselin, marchand de Joliette, est agent pour la vente de ces machines à coudre qui sont les plus recommandées et les plus commodes pour les familles.—Les Prix sont très modérés.

CONDITIONS FACILES.
Les Machines à Coudre de Wazzer sont garanties pour un an.
Joliette, 27 Octobre 1870.

JOSEPH MARTEL
AVOCAT.
JOLIETTE.
RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.
BUREAU: RUE ST. VATEUR.

M. Martel suivra aussi spécialement les Cours de l'Assomption où il tiendra un Bureau chez ELIE LEMIRE MARSOLAIS, Lcr., N. P.

L'ASSOMPTION.
Joliette, 25 Novembre 1870.



DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE.
MARCHAND TAILLEUR.
Informe ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son MAGASIN de la rue ST. CHARLES BORROMÉE, dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH GOUTU, EN FACE DU MARCHE, où il tiendra constamment un assortiment varié d'ARCHANDES SECHES, consistant principalement en
Draps, laines, casimirs etc., etc., Hardes faites pantalons, habits, vestes, par-dessus,
une grande variété d'étoffes à robes, mérinos, coton, coton jaunt, shirting, winceys
qu'il vendra à
BAS-PRIX.
J. O. D. attire aussi l'attention du public sur son assortiment général de
Epiceries & Provision de toutes sortes
Not. — M. Dufresne taille toutes les étoffes, pour habits d'hommes, achetées à son établissement sans charge extra.
—Toute commande exécutée promptement et avec le plus grand soin.

DU NOUVEAU.
Le Public de Joliette et des environs est informé que M. L. A. Derome, Photographe, de cette Ville, est maintenant en état de prendre des Portraits, agrandis au moyen du CELLULOSE PHOTO-CRAYON DE NABOVY.
M. Derome s'est procuré à grands frais, tous les instruments nécessaires pour cette fin, et invite respectueusement tant ceux qui l'ont déjà honoré de leur patronage, que ceux qui ne l'ont pas encore fait, à venir visiter son établissement.
Daguerotypes, Ambrotypes, Photographies et autres portraits pris, copiés et agrandis dans les derniers goûts. Venez et voyez.
Joliette, 18 Janvier 1871.

Feuilleton.
MARTIAL DE SAIRMEUSE
PAR
EM. LE GABORIAU.
SECONDE PARTIE.
L'HONNEUR DU NOM.
XXVII
(Suite.)

—Ayez confiance en moi... ne craignez rien.
L'attitude des autres conjurés annonçait plutôt la surprise que la crainte. Peut-être n'avaient-ils conscience ni de ce qu'ils avaient osé ni du danger que les menaçait...
Les accusés placés, ce qui demandait un peu de temps, le capitaine rapporteur se leva.
Son réquisitoire, d'une violence inouïe, ne dura pas cinq minutes. Il exposa brièvement les faits, exalta les mérites du gouvernement de la Restauration et conclut à la peine de mort contre les trente accusés.
Lorsqu'il eut cessé de parler, le duc de Sairmeuse interpella le premier conjuré du premier banc:
Levez-vous....
Il se leva.
—Votre nom? vos prénoms? votre âge?...
—Chanlouineau (Eugène-Michel) âgé de vingt-neuf ans, cultivateur-propriétaire.
—Propriétaire de biens nationaux... propriétaire de biens nationaux... ayant été payés en bon argent, garni à force de travail, sont à moi légitimement.
Le duc de Sairmeuse ne voulut pas relever le défi; car c'en était un par là fait.
—Vous avez fait parti de la rébellion? pourravit-il.
Oui.
—Vous avez raison d'avouer, car on va introduire des témoins qui vous reconnaîtreont.
Cinq grenadiers entrèrent, qui étaient de ceux que Chanlouineau avait tenus en respect pendant que Maurice, l'abbé Midon et Marie Anne montaient en voiture.
Ces militaires affirmèrent qu'ils se remettaient très-bien l'accusé, et même l'un d'eux entama de lui un éloge intempêté, déclarant que c'était un solide gaillard, d'une bravoure admirable.
L'œil de Chanlouineau, pendant cette déposition, dut révéler quelque chose de ses angoisses. Les soldats parlèrent de cette circonstance de la voiture? Non, ils n'en parlèrent pas.
—Il suffit!..... interrompit le président.
Et se tournant vers Chanlouineau:
—Quels étaient vos projets? interrogea-t-il.
—Nous espérions nous débarrasser d'un gouvernement imposé par l'étranger, nous voulions nous affranchir de l'insolence des nobles et garder nos terres.....
—Avez-vous été en des chefs de la révolte?
—Un des quatre chefs, oui....
—Quels étaient les autres?
Un sourire imperceptible glissa sur les lèvres du robuste gars, il parut se recueillir et dit:
—Les autres étaient M. Lacheneur, son fils Jean et le marquis de Sairmeuse.
M. le duc de Sairmeuse bondit sur son fauteuil.
—Miserable!... s'écria-t-il, coquin!... vil scélérat!
Il avait enchaîné une lourde écritoire placée devant lui et on put croire qu'il allait la lancer à la tête de l'accusé....
Chanlouineau restait seul impassible au milieu de cette assemblée extraordinaire ému de cette étrange révélation.
—Vous m'interrogez, reprit-il, je réponds. Faites-moi mettre un bâillon si mes réponses vous gênent.... S'il y avait ici des témoins pour moi, comme il y en a contre, ils vous diraient si je mens.... Mais tous les accusés qui sont là peuvent-ils vous assurer que je dis la vérité..... N'est-ce pas vous autres?...
A l'exception du baron d'Escoval, il n'était pas un accusé capable de comprendre la portée des audacieuses allé-

gations de Chanlouineau: tous cependant approuvèrent d'un signe de tête.
—Le marquis de Sairmeuse était si bien notre chef, poursuivit le hardi paysan, qu'il a été blessé d'un coup de sabre en se battant bravement à mes côtés.
Le duc de Sairmeuse était plus armoisi qu'un homme frappé d'un coup de sang, et la fureur lui enlevait presque l'usage de la parole.
—Tu mens, coquin, bégayait-il, tu mens!
—Qu'on fasse venir le marquis, dit tranquillement Chanlouineau, on verra bien s'il est ou non blessé.
Il est sûr que l'attitude du duc eût donné à penser à un observateur. C'est qu'il doutait en ce moment, plus encore que la veille, en apercevant la blessure de Martial. On l'avait cachée, il était impossible de l'avouer maintenant.
Heureusement pour M. de Sairmeuse, un des juges le tira d'embarras.
—J'espère, monsieur le président, dit-il, que vous ne donnerez pas satisfaction à cette arrogante rébellion, la commission s'y opposerait....
Chanlouineau éclata de rire.
—Naturellement, fit-il.... Demain j'aurai le coup coupé, une blessure est vite cicatrisée, rien ne restera donc de la preuve que je dis. J'en ai un autre, par bonheur, matérielle, indestructible, hors de votre puissance, et qui parlera quand mon corps sera à dix pieds sous terre.
—Quelle est cette preuve? demanda un autre juge, que le duc regarda de travers.
L'accusé hochait la tête.
—Je ne vous la donnerai pas, répondit-il quand vous m'offrirez ma vie en échange.... Elle est, entre des mains sûres qui la feront valoir.... Nous voulons avoir le rôle du marquis de Sairmeuse en cette affaire..... s'il était vraiment des nôtres ou s'il n'était qu'un agent provocateur.
Un tribunal soucieux des règles immuables de la justice, ou simplement préoccupé de son honneur, eût exigé, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, la comparution immédiate du marquis de Sairmeuse.
Et alors, tout s'éclaircissait, la vérité se dégagait des ténèbres, l'étonnante lomnie de Chanlouineau se trouvait contournée.
Mais la commission militaire ne devait point agir ainsi.
Ces hommes, qui siégeaient en grand uniforme, n'étaient pas des juges chargés d'appliquer une loi cruelle, mais en la loi.... C'étaient des instruments commis par les vainqueurs pour triompher les vaincus, au nom de ce colle sauvaque deux mots résumé: *Vex victis*....
Le président, le noble duc de Sairmeuse, n'eût consenti à aucun prix à la déposition de Martial. Les officiers, ses conseillers, ne le voulaient pas davantage.
Chanlouineau avait prévu cela.... On est autorisé à le supposer. Eût-il sans une sorte d'intuition des faits, risqué un coup si hasardeux!....
Quoiqu'il en soit, le tribunal, après une courte délibération, décida qu'on ne prendrait pas en considération cet incident qui avait remué l'auditoire et stupéfié Maurice et l'abbé Midon.
L'interrogatoire se poursuivit donc avec une ardeur nouvelle.
—Au lieu de désigner des chefs imaginaires, reprit le duc de Sairmeuse, vous sachiez faire mieux de nommer le véritable instigateur du mouvement, qui n'est pas Lacheneur, mais bien, un individu à l'autre extrémité de ce banc, ou vous êtes, le sieur d'Escoval.
—M. d'Escoval ignorait absolument le complot, je le jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré et même.....
Taisez-vous!..... interrompit le capitaine rapporteur, songez, plutôt que d'abuser la commission par des fables ridicules, songez à mériter son indulgence!....
Chanlouineau eut un geste et un regard empreints d'un tel dédain, que son interrupteur en fut décontenancé.
—Je ne veux pas d'indulgence, prononça-t-il.... J'ai joué, j'ai perdu, voici ma tête.... payez-vous. Mais si vous n'êtes pas plus cruels que les bêtes féroces, vous aurez pitié de ces malheureux qui m'entourent.... J'en aperçois dix pour le moins, parmi eux, qui jamais n'ont été nos complices et qui certainement n'ont pas pris les armes.... Les autres ne savaient ce qu'ils faisaient.... Non, ils ne le savaient pas!
Ayant dit, il se rassit, indifférent et fier, sans paraître remarquer le frémissement qui, à sa voix vibrante, avait

Le duc de Sairmeuse, parmi les soldats de garde, et jusqu'à sur l'estrade.
—Le duc de Sairmeuse était si bien notre chef, poursuivit le hardi paysan, qu'il a été blessé d'un coup de sabre en se battant bravement à mes côtés.
Le duc de Sairmeuse était plus armoisi qu'un homme frappé d'un coup de sang, et la fureur lui enlevait presque l'usage de la parole.
—Tu mens, coquin, bégayait-il, tu mens!
—Qu'on fasse venir le marquis, dit tranquillement Chanlouineau, on verra bien s'il est ou non blessé.
Il est sûr que l'attitude du duc eût donné à penser à un observateur. C'est qu'il doutait en ce moment, plus encore que la veille, en apercevant la blessure de Martial. On l'avait cachée, il était impossible de l'avouer maintenant.
Heureusement pour M. de Sairmeuse, un des juges le tira d'embarras.
—J'espère, monsieur le président, dit-il, que vous ne donnerez pas satisfaction à cette arrogante rébellion, la commission s'y opposerait....
Chanlouineau éclata de rire.
—Naturellement, fit-il.... Demain j'aurai le coup coupé, une blessure est vite cicatrisée, rien ne restera donc de la preuve que je dis. J'en ai un autre, par bonheur, matérielle, indestructible, hors de votre puissance, et qui parlera quand mon corps sera à dix pieds sous terre.
—Quelle est cette preuve? demanda un autre juge, que le duc regarda de travers.
L'accusé hochait la tête.
—Je ne vous la donnerai pas, répondit-il quand vous m'offrirez ma vie en échange.... Elle est, entre des mains sûres qui la feront valoir.... Nous voulons avoir le rôle du marquis de Sairmeuse en cette affaire..... s'il était vraiment des nôtres ou s'il n'était qu'un agent provocateur.
Un tribunal soucieux des règles immuables de la justice, ou simplement préoccupé de son honneur, eût exigé, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, la comparution immédiate du marquis de Sairmeuse.
Et alors, tout s'éclaircissait, la vérité se dégagait des ténèbres, l'étonnante lomnie de Chanlouineau se trouvait contournée.
Mais la commission militaire ne devait point agir ainsi.
Ces hommes, qui siégeaient en grand uniforme, n'étaient pas des juges chargés d'appliquer une loi cruelle, mais en la loi.... C'étaient des instruments commis par les vainqueurs pour triompher les vaincus, au nom de ce colle sauvaque deux mots résumé: *Vex victis*....
Le président, le noble duc de Sairmeuse, n'eût consenti à aucun prix à la déposition de Martial. Les officiers, ses conseillers, ne le voulaient pas davantage.
Chanlouineau avait prévu cela.... On est autorisé à le supposer. Eût-il sans une sorte d'intuition des faits, risqué un coup si hasardeux!....
Quoiqu'il en soit, le tribunal, après une courte délibération, décida qu'on ne prendrait pas en considération cet incident qui avait remué l'auditoire et stupéfié Maurice et l'abbé Midon.
L'interrogatoire se poursuivit donc avec une ardeur nouvelle.
—Au lieu de désigner des chefs imaginaires, reprit le duc de Sairmeuse, vous sachiez faire mieux de nommer le véritable instigateur du mouvement, qui n'est pas Lacheneur, mais bien, un individu à l'autre extrémité de ce banc, ou vous êtes, le sieur d'Escoval.
—M. d'Escoval ignorait absolument le complot, je le jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré et même.....
Taisez-vous!..... interrompit le capitaine rapporteur, songez, plutôt que d'abuser la commission par des fables ridicules, songez à mériter son indulgence!....
Chanlouineau eut un geste et un regard empreints d'un tel dédain, que son interrupteur en fut décontenancé.
—Je ne veux pas d'indulgence, prononça-t-il.... J'ai joué, j'ai perdu, voici ma tête.... payez-vous. Mais si vous n'êtes pas plus cruels que les bêtes féroces, vous aurez pitié de ces malheureux qui m'entourent.... J'en aperçois dix pour le moins, parmi eux, qui jamais n'ont été nos complices et qui certainement n'ont pas pris les armes.... Les autres ne savaient ce qu'ils faisaient.... Non, ils ne le savaient pas!
Ayant dit, il se rassit, indifférent et fier, sans paraître remarquer le frémissement qui, à sa voix vibrante, avait

Le duc de Sairmeuse, parmi les soldats de garde, et jusqu'à sur l'estrade.
—Le duc de Sairmeuse était si bien notre chef, poursuivit le hardi paysan, qu'il a été blessé d'un coup de sabre en se battant bravement à mes côtés.
Le duc de Sairmeuse était plus armoisi qu'un homme frappé d'un coup de sang, et la fureur lui enlevait presque l'usage de la parole.
—Tu mens, coquin, bégayait-il, tu mens!
—Qu'on fasse venir le marquis, dit tranquillement Chanlouineau, on verra bien s'il est ou non blessé.
Il est sûr que l'attitude du duc eût donné à penser à un observateur. C'est qu'il doutait en ce moment, plus encore que la veille, en apercevant la blessure de Martial. On l'avait cachée, il était impossible de l'avouer maintenant.
Heureusement pour M. de Sairmeuse, un des juges le tira d'embarras.
—J'espère, monsieur le président, dit-il, que vous ne donnerez pas satisfaction à cette arrogante rébellion, la commission s'y opposerait....
Chanlouineau éclata de rire.
—Naturellement, fit-il.... Demain j'aurai le coup coupé, une blessure est vite cicatrisée, rien ne restera donc de la preuve que je dis. J'en ai un autre, par bonheur, matérielle, indestructible, hors de votre puissance, et qui parlera quand mon corps sera à dix pieds sous terre.
—Quelle est cette preuve? demanda un autre juge, que le duc regarda de travers.
L'accusé hochait la tête.
—Je ne vous la donnerai pas, répondit-il quand vous m'offrirez ma vie en échange.... Elle est, entre des mains sûres qui la feront valoir.... Nous voulons avoir le rôle du marquis de Sairmeuse en cette affaire..... s'il était vraiment des nôtres ou s'il n'était qu'un agent provocateur.
Un tribunal soucieux des règles immuables de la justice, ou simplement préoccupé de son honneur, eût exigé, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, la comparution immédiate du marquis de Sairmeuse.
Et alors, tout s'éclaircissait, la vérité se dégagait des ténèbres, l'étonnante lomnie de Chanlouineau se trouvait contournée.
Mais la commission militaire ne devait point agir ainsi.
Ces hommes, qui siégeaient en grand uniforme, n'étaient pas des juges chargés d'appliquer une loi cruelle, mais en la loi.... C'étaient des instruments commis par les vainqueurs pour triompher les vaincus, au nom de ce colle sauvaque deux mots résumé: *Vex victis*....
Le président, le noble duc de Sairmeuse, n'eût consenti à aucun prix à la déposition de Martial. Les officiers, ses conseillers, ne le voulaient pas davantage.
Chanlouineau avait prévu cela.... On est autorisé à le supposer. Eût-il sans une sorte d'intuition des faits, risqué un coup si hasardeux!....
Quoiqu'il en soit, le tribunal, après une courte délibération, décida qu'on ne prendrait pas en considération cet incident qui avait remué l'auditoire et stupéfié Maurice et l'abbé Midon.
L'interrogatoire se poursuivit donc avec une ardeur nouvelle.
—Au lieu de désigner des chefs imaginaires, reprit le duc de Sairmeuse, vous sachiez faire mieux de nommer le véritable instigateur du mouvement, qui n'est pas Lacheneur, mais bien, un individu à l'autre extrémité de ce banc, ou vous êtes, le sieur d'Escoval.
—M. d'Escoval ignorait absolument le complot, je le jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré et même.....
Taisez-vous!..... interrompit le capitaine rapporteur, songez, plutôt que d'abuser la commission par des fables ridicules, songez à mériter son indulgence!....
Chanlouineau eut un geste et un regard empreints d'un tel dédain, que son interrupteur en fut décontenancé.
—Je ne veux pas d'indulgence, prononça-t-il.... J'ai joué, j'ai perdu, voici ma tête.... payez-vous. Mais si vous n'êtes pas plus cruels que les bêtes féroces, vous aurez pitié de ces malheureux qui m'entourent.... J'en aperçois dix pour le moins, parmi eux, qui jamais n'ont été nos complices et qui certainement n'ont pas pris les armes.... Les autres ne savaient ce qu'ils faisaient.... Non, ils ne le savaient pas!
Ayant dit, il se rassit, indifférent et fier, sans paraître remarquer le frémissement qui, à sa voix vibrante, avait

(Voir la suite à la quatrième page.)